

# Bourse Scénariste TV

## FONDATION JEAN-LUC LAGARDERE

Dépôt des dossiers de candidature jusqu'au 14 juin 2026 à 23h59

### Présentation du dispositif

La Fondation Jean-Luc Lagardère récompense un jeune scénariste (ou à une équipe d'auteurs : scénariste et dialoguiste, co-scénaristes, co-dialoguistes), par l'attribution d'une bourse.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

La bourse Scénariste TV s'adresse aux jeunes scénaristes (ou à une équipe d'auteurs : scénariste et dialoguiste, co-scénaristes, co-dialoguistes) proposant un projet de série de fiction (tous genres, tous formats) en langue française pour la télévision ou les plateformes (série feuilletonnante ou bouclée, mini-série, sitcom, short, etc...).

Permettre au lauréat de développer la bible et le scénario du pilote ou des 3 premiers épisodes pour les formats courts.

##### — Critères d'éligibilité

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- avoir au 31 décembre 2026, 35 ans maximum, étant entendu que chacun des candidats présentant un même projet devra satisfaire à cette condition,
- être francophone : les candidats ne doivent pas nécessairement avoir la nationalité d'un pays francophone mais doivent être en mesure de présenter leur projet en français, à l'écrit (et à l'oral, s'ils sont sélectionnés pour passer devant le jury),
- avoir déjà obtenu un contrat d'écriture (option, ou commande de texte, ou cessions de droits) passé avec un producteur pour un précédent projet de fiction (TV ou numérique toute durée, long métrage cinéma) que le projet ait abouti ou non. Si le contrat d'écriture concerne un court-métrage, un projet d'animation ou un documentaire, ces derniers doivent avoir été diffusés sur une chaîne, plateforme ou festival (cf liste de festivals admissibles en annexe 2). Il suffit qu'un des Candidats remplisse cette condition

Chaque Candidat ne peut présenter qu'un seul projet en 2026 (même si cet autre projet est développé avec un autre Candidat).

#### Quelles sont les particularités ?

##### — Projets inéligibles

Les projets de séries animation ou documentaire sont exclus de la Bourse Scénariste TV et font l'objet d'autres bourses de la Fondation Jean-Luc Lagardère (bourse Auteur de film d'animation et bourse Auteur de documentaire).

---

## Montant de l'aide

### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant de la bourse Scénariste TV est de 15 000 €.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

#### — Après de quel organisme

Pour le dépôt en ligne du dossier de candidature, les candidats devront tout d'abord compléter en ligne [un formulaire de candidature](#) et signaler leur pleine et entière connaissance et acceptation du présent règlement, puis fournir les éléments suivants rédigés en français, sous forme d'un fichier informatique unique à joindre, de préférence au format PDF.

#### — Éléments à prévoir

### Le dossier de candidature doit comporter les documents suivants

#### Présentation du candidat :

- la lettre de motivation (commune si plusieurs candidats) expliquant les motifs de la candidature à la bourse. Préciser quel usage il sera fait de la bourse en cas d'obtention et si le projet présenté a déjà obtenu des aides, subventions, résidences ou récompenses (préciser lesquelles et leurs montants),
- dans le cas où le projet a déjà été présenté à la Bourse Scénariste TV, le candidat doit impérativement expliquer dans la lettre de motivation en quoi cela se justifie de présenter le même projet,
- dans le cas d'un projet présenté par plusieurs Candidats, préciser le représentant du projet (auquel sera remis le chèque correspondant au montant de la bourse en cas de désignation comme Lauréat),
- le curriculum vitæ (formation et expérience) de chaque Candidat,
- si le(s) Candidat(s) le juge(nt) nécessaire : texte ayant fait l'objet d'une option et/ou Lien Vimeo (avec code d'accès) vers un précédent film, si celui-ci a fait l'objet d'une diffusion (télévision, cinéma, festival, Internet, ...),
- la fiche de participation signée (une fiche signée par le Candidat),
- la charte du Lauréat signée (une charte signée par Candidat),
- la photocopie d'une pièce d'identité (recto et verso si carte d'identité) de chaque Candidat,
- l'attestation du dépôt du projet auprès de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques,
- la copie du contrat obtenu pour un précédent projet de fiction TV ou de long métrage cinéma (tout genre confondu) ayant abouti ou pas,
- la preuve de diffusion si le précédent projet est un court-métrage (tout genre confondu), une œuvre d'animation (épisode de série, unitaire...), une œuvre numérique, ou un documentaire précédent,

- un fait office de preuve de diffusion : programme tv ou lettre d'une chaîne ou du festival ou programmation d'un festival (cf. liste de festivals admissibles en annexe 2...).

#### Présentation du projet :

Un dossier artistique de 30 pages maximum comprenant :

- la fiche descriptive synthétique (jointe à ce règlement) avec le titre du projet, le format, le genre, le nom du ou des auteurs, la date de naissance, l'âge du ou des auteurs, et un résumé du projet en 5 lignes max,
- une note d'intention expliquant notamment le choix du sujet, du format et la manière dont sera par la suite développée la série,
- le concept,
- un résumé des arches narratives de la série pour les séries feuilletonnantes ou semi-feuilletonnantes,
- un synopsis développé d'un épisode,
- un minimum de 2 pitch d'épisodes,
- un descriptif des personnages principaux et des décors principaux.

En plus du dossier artistique : 2 scènes dialoguées (pièces obligatoires).

---

## Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
  - > Jeune

---

## Organisme

### FONDATION JEAN-LUC LAGARDERE

- Immeuble Monceau  
42, rue Washington  
75408 PARIS Cedex 08  
Téléphone : 01 40 69 16 82  
E-mail : [fondjll@lagardere.fr](mailto:fondjll@lagardere.fr)  
Web : [www.fondation-jeanlucagardere.com](http://www.fondation-jeanlucagardere.com)

---

## Liens

- [Règlement + Charte + fiche de participation](#)